



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « Catégorie Commerce »

- PREMIERE DEMANDE DE CREATION RENOUELEMENT
 CHANGEMENT DE GÉRANT MODIFICATION

Toute demande d'autorisation d'occupation du domaine public doit être accompagnée des documents suivants :

- Extrait du K-bis du registre de commerce de l'année en cours
- **Plan de situation (croquis au 1/100eme) de l'utilisation du domaine public, accompagné d'un descriptif de l'aménagement.**
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle incluant le matériel exposé à l'extérieur (terrasse ou étalage ou panneau publicitaire)
- Copie du bail commercial ○ Photo de la façade du commerce
- Photo du mobilier d'exposition (étalage, chaises, tables..., etc.) ○ Carte nationale d'identité ou Titre de séjour du demandeur.

DEMANDEUR

Nom de l'Entreprise :

Adresse de l'Entreprise :

Téléphone portable du gérant ou du propriétaire :

E-mail

TYPE D'OCCUPATION (terrasse ouverte, terrasse fermée, étalage, panneau publicitaire)

- Terrasse plein air
 Terrasse fermée
 Terrasse sur aire de Stationnement
 Etalage denrées alimentaires
 Etalage de vêtements, chaussures, etc...
 Panneau publicitaire
 Vitrine chaude ou réfrigérée
 Rôtissoire
 Bacs à plantes

Autres.....

Dimensions souhaitées en mètres :

Largeur :Longueur :

Hauteur : (Doit être inférieure à 1,70 m)

Si demande de terrasse :

SURFACE TOTALE et MAXIMALE souhaitée en mètre-Carré :M²

Accessibilité Pompiers : → OUI → NON

PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : → OUI → NON

MOBILIERS ET SUPPORTS	
Tout matériel utilisé ou exposé dans la surface d'occupation (*1)	Nombre de tables Nombre de chaises Nombre de mange debout..... Nombre de bancs Nombre de bacs à plantes Nombre de parasols publicitaires Nombre de parois de séparation Nombre de tableaux de menus Nombre de stands de service..... Nombre de panneaux et trépieds Nombre de portiques..... Nombre d'automates Nombre de kiosques et présentoirs à journaux Nombre de conservateurs à glaces Nombre de tourniquets cartes postales..... Nombre de vitrines mobiles Autres

La Mairie s'autorise à accepter ou refuser le type de mobilier utilisé sur le domaine public. **(*1)**

AVERTISSEMENT

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite :

1. Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
2. Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
3. Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,

Auteur de la présente demande, certifie l'exactitude les renseignements qui précèdent, et déclare prendre

l'engagement de respecter le règlement fixé par l'autorisation **PRECAIRE ET REVOCABLE.**

⇒ Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Fait à Clichy, le.....2023

Signature du demandeur

PLAN de SITUATION